

Rendre public la raison du licenciement

Par purpleangel, le 04/09/2012 à 15:57

Bonjour,

Mon fils a été employé dans une petite commune, en tant qu'employé communal, residant dans la ville voisine, a quelques kilometres, n'ayant pas de permis de conduire, ni de moyen de locomotion.

Et suite eu de nombreux retard et absences injustifiés ,avertissement verbal ,le Maire a décidé de mettre fin a son contrat , ce qu'il n'a pas contesté.

La surprise a été de voir apparaitre , dans le journal du village,et sur le site internet de la mairie ,son Nom et la raison pour laquelle il a été licencié!

le MAIRE a t'il droit de rendre Public un licenciement ?

Merci de votre aide.

Par P.M., le 04/09/2012 à 16:20

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...